

CARTE DE COMMERCANT

DOCUMENTS A FOURNIR DANS TOUS LES CAS :

Tout dossier doit être constitué de 4 exemplaires (1 original-3 copies) et de 5 formulaires.

- Une demande sur papier libre précisant le type d'activité que le demandeur souhaite exercer, ainsi que son intention de résider en France ou à l'étranger
- Questionnaire CERFA n° 13473*01 dûment complété et signé
- Extrait de casier judiciaire ou pièce similaire du pays dont le demandeur est ressortissant (sous forme d'acte notarié traduit en français et certifié par le Waiban de la province)
- Certificat de non-faillite ou pièces similaires du pays dont le demandeur est ressortissant (sous forme d'acte notarié traduit en français et certifié par le Waiban de la province)
- Justificatifs de capitaux pour les activités en nom propre (relevé bancaire par exemple)
- Diplômes et justificatifs éventuels de formation ou d'expérience professionnelle
- Curriculum Vitae
- Coordonnées d'un correspondant en France susceptible de fournir à l'administration des pièces ou renseignements complémentaires (par exemple un avocat)

DOCUMENTS SUPPLEMENTAIRES

a)S'il y a création d'activité :

Copie du titre de propriété ou du titre locatif (promesse de bail commercial ou promesse de contrat de sous-location avec autorisation du propriétaire) justifiant du droit à utiliser le local où sera exercée l'activité :

- si le siège de l'entreprise est situé dans un local d'habitation, le titre (contrat de domiciliation) doit être accompagné de la notification écrite, au propriétaire ou au syndic de copropriété, de l'installation du siège dans le local

- si le siège de l'entreprise est situé dans un local occupé en commun par une ou plusieurs autres entreprises, le demandeur doit produire une copie de son contrat de domiciliation

b) Si le demandeur exerce sous forme de société :

- Justificatif de la notification ou lettre de l'organe compétent pour la nomination
- Copies des statuts de la société
- Indication du personnel employé (nom, fonction, nationalité) ou liste d'intention (en cas de création)
- Si la société existe déjà :
 - o Attestation de régularité U.R.S.S.A.F. et justificatifs du paiement de la taxe professionnelle et de la TVA
 - o Photocopie du titre de séjour de l'ancien dirigeant (le cas échéant)
 - o Copie des comptes de résultats des deux derniers exercices
 - o Extrait K-bis d'inscription de la société au registre du commerce datant de moins de trois mois

c) Si le demandeur exerce une activité de direction d'un bureau de représentation ou d'une succursale d'une entreprise étrangère :

- Lettre de la maison-mère notifiant la nomination en qualité de dirigeant
- Lettre de la maison-mère définissant ses activités à l'étranger ainsi que les activités du bureau ou de la succursale, et liste du personnel (nom, fonction, nationalité)
- Copie des statuts traduits de la maison-mère et copie de la décision d'ouverture du bureau (en cas de création)
- Si l'établissement existe déjà :
 - o Extrait K – bis d'inscription au registre du commerce
 - o Justificatifs du paiement de la taxe professionnelle et de la TVA
 - o Attestation de régularité U.R.S.S.A.F. au nom du bureau ou de la succursale

d) Si le demandeur, dirigeant de droit d'une personne morale, ne possède, ni ne sollicite un titre de séjour :

- Nomination d'un représentant en France disposant d'un pouvoir d'administration générale de la société

e) Si le demandeur reprend un fond de commerce :

- Promesse d'achat de fonds
- Extrait K- bis d'inscription au registre du commerce datant de moins de trois mois
- Comptes de résultats des deux derniers exercices
- Justificatifs du paiement de taxe professionnelle et de la TVA
- Copies des autorisations spéciales du vendeur
- Factures de matériel éventuellement acquis

f) Si le demandeur exerce son activité en tant que locataire-gérant :

- Promesse de contrat de location-gérance
- Extrait de l'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce du précédent exploitant
- Copie du bail établi au nom du propriétaire du fonds